

# BORDEAUX

**Coronapistes et sécurité routière**

**Ouverture au débat**

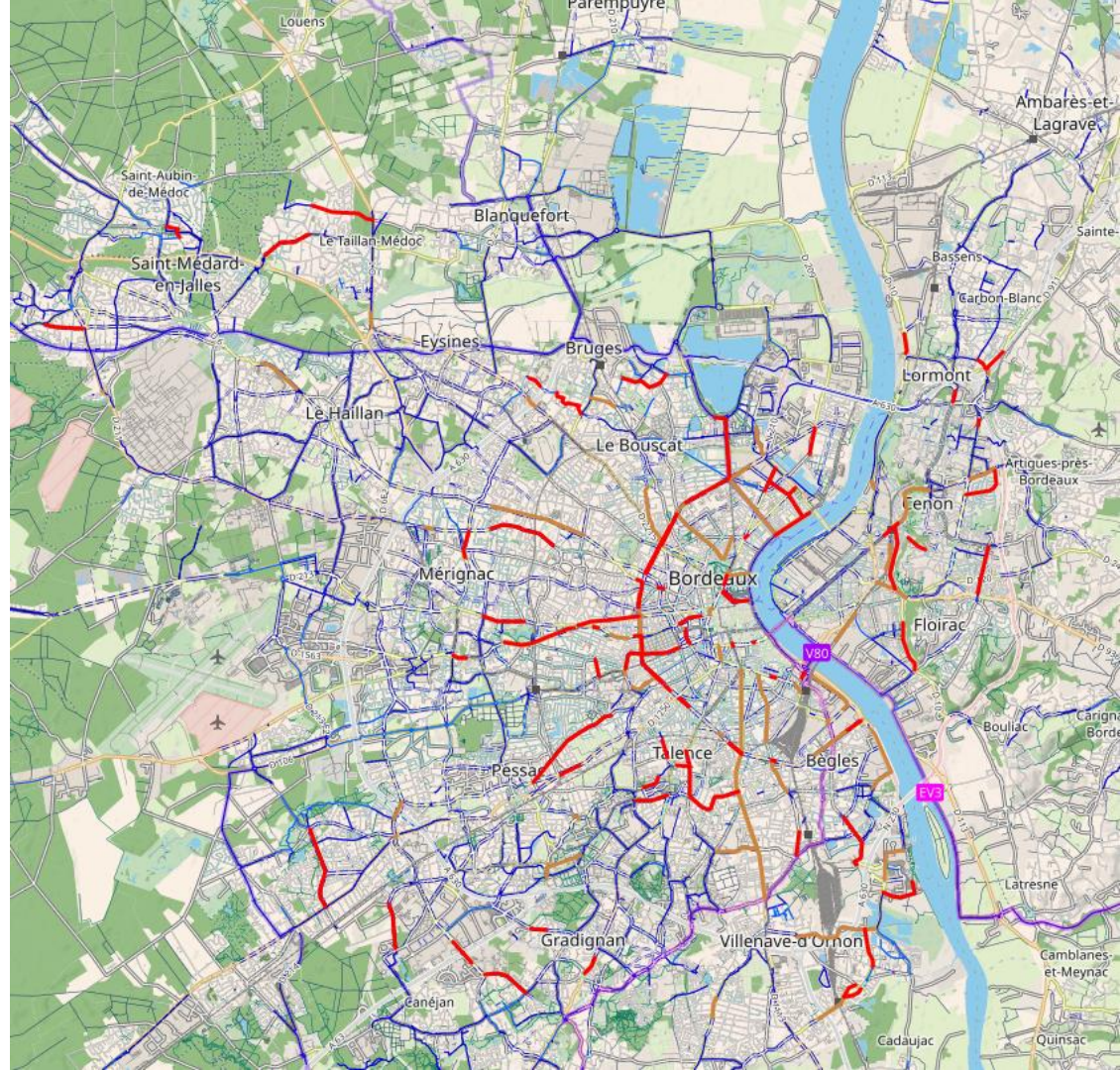


# PLAN URGENGE VÉLO - DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS POUR AMÉLIORER LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ DES CYCLISTES

- Un programme comportant une centaine d'opérations, ce qui représente un linéaire de 80 km
- Avenue Jean Cordier à Pessac, plusieurs portions des boulevards, rue d'Aurios, avenue Jean Jaurès et avenue Georges Clémenceau à Cenon, sur les quais de Bordeaux...
- des aménagements signalés par un marquage de peinture jaune au sol.
- Différents types de relevés ont été réalisés pour objectiver les pratiques:
  - comptage (vélos, EDP, 2RM, VL/PL)
  - Vitesse VL/PL
  - Relevé de trajectoires des VL/PL
  - Enquête par interview des cyclistes (sentiment sécurité, report modal...)
  - Mesure des temps de parcours routiers (congestion)

# PLAN URGENCE VÉLO

Carte des  
aménagements



# PLAN URGENGE VÉLO - DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS POUR AMÉLIORER LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ DES CYCLISTES

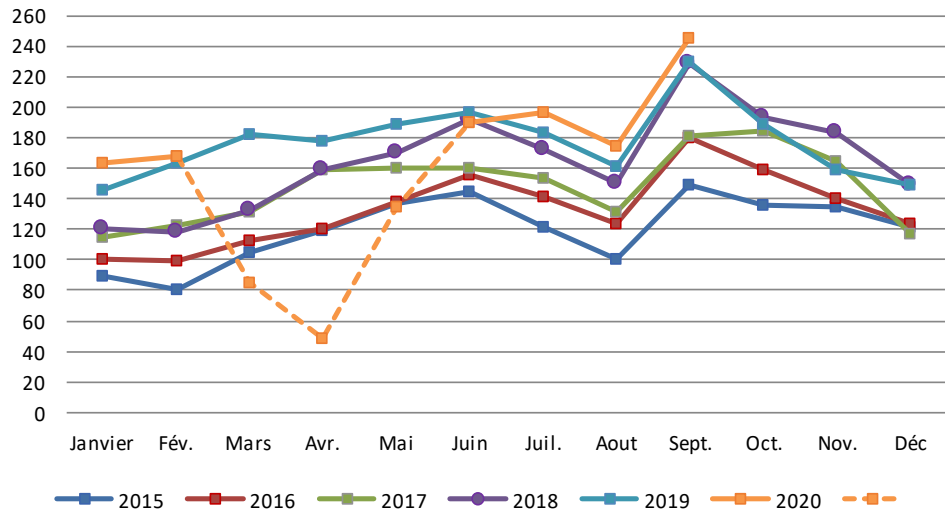
En comparaison avec le trafic routier en heures de pointe, nous observons les ratios suivants :

- 1 vélo pour 4 voitures avenue de la République à Bordeaux,
- 1 vélo pour 4 à 10 voitures sur les boulevards suivant la section,
- 1 vélo pour 5 voitures rue Lamartine à Talence,
- 1 vélo pour 6 voitures avenue Jaurès à Cenon,
- 1 vélo pour 20 voitures avenue de la Marne à Mérignac,
- 1 vélo pour 100 voitures avenue Kennedy à Cenon.

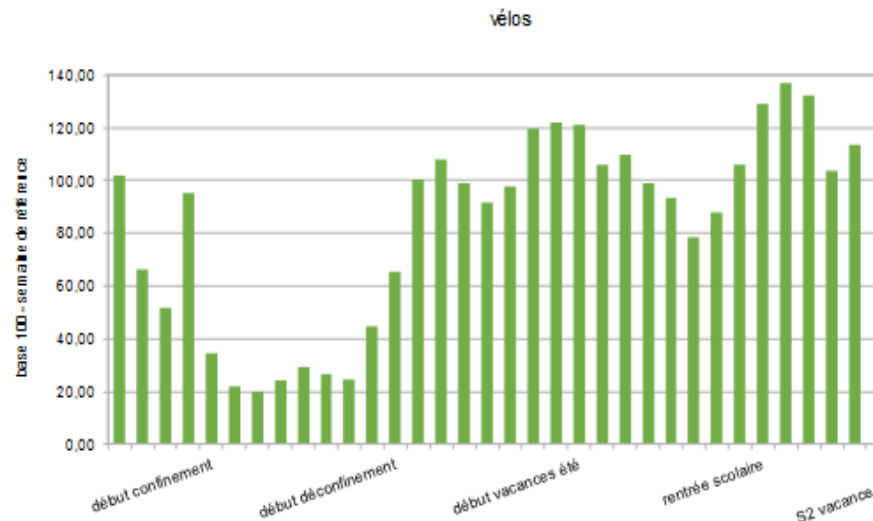
La fréquentation cycliste sur les boulevards a progressé de 20% à 40% suite aux aménagements réalisés.

# PLAN URGENCE VÉLO - LA FRÉQUENTATION CYCLISTE

**Déplacements à vélos**  
*évolution de l'indice mensuel*  
*(base 100 en janvier 2016)*



Suivi hebdomadaire  
 depuis le confinement



# Rue Cordier à Pessac

- Pictogrammes : cycliste + 2 chevrons
- Séparation des chaussées renforcé : double marquage axial + bande contrastée



Mesure trafic/vitesse (véhicules), Comptages vélo, Relevé des trajectoires des véhicules lors des dépassements

les véhicules adaptent bien leur comportement à l'aménagement avec un faible % de dépassement ne respectant pas la distance de sécurité avec le cycliste.

Les vitesses pratiquées sont « satisfaisantes » (V85 de 39km/h pour vitesse réglementaire de 30km/h)

# Rue Magellan à Pessac

- Marquage jaune – rives cyclistes – Chaussidou



Mesure trafic/vitesse (véhicules), Comptages vélo, Relevé des trajectoires des véhicules lors des dépassements

comportements inadaptés pour un nombre important de véhicules: vitesses pratiquées sont très élevées et une forte proportion de véhicules dépasse les cyclistes malgré la présence d'un autre véhicule en face.

une part importante de véhicules continue à circuler en rive malgré l'aménagement et l'absence de véhicule en face.

Mais pas d'accident corporel recensé.

# Rue Lamartine à Talence

- Marquage jaune – mise en sens unique



Mesure trafic/vitesse (véhicules)

Comptages vélo

Enquête par interview des cyclistes

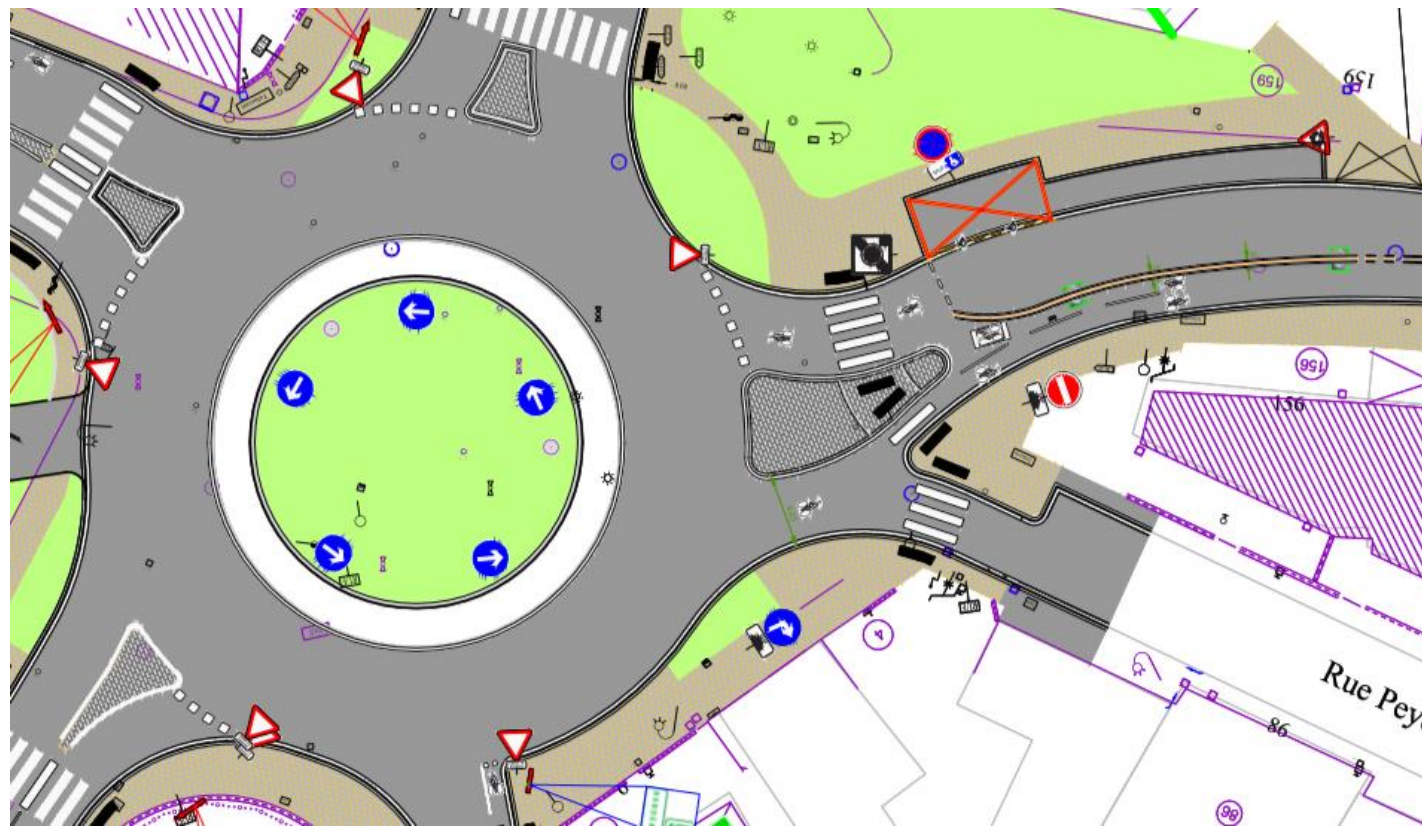
Problématique du traitement des carrefours ?



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**



# Rue Lamartine à Talence



# Les boulevards de Bordeaux

- Uniquement du marquage jaune
- Des comptages sur l'utilisation de la voie bus/vélos
- Des enquêtes vélos (évaluation report modal, sentiment sécurité)



La baisse du trafic routier liée à la crise sanitaire:  
une opportunité pour accélérer des opérations « non provisoires »

## Exemple de la Voie Cyclable Bd Gautier - Pompidou - Juin



4500 cyclistes par jour.

Une signalisation spécifique:

- deux pictogrammes cyclistes
- Séparation des voies renforcée par un double marquage longitudinal,
- Une sécurisation des carrefours et traversées piétonnes. (îlots, balisettes...)

# Avant



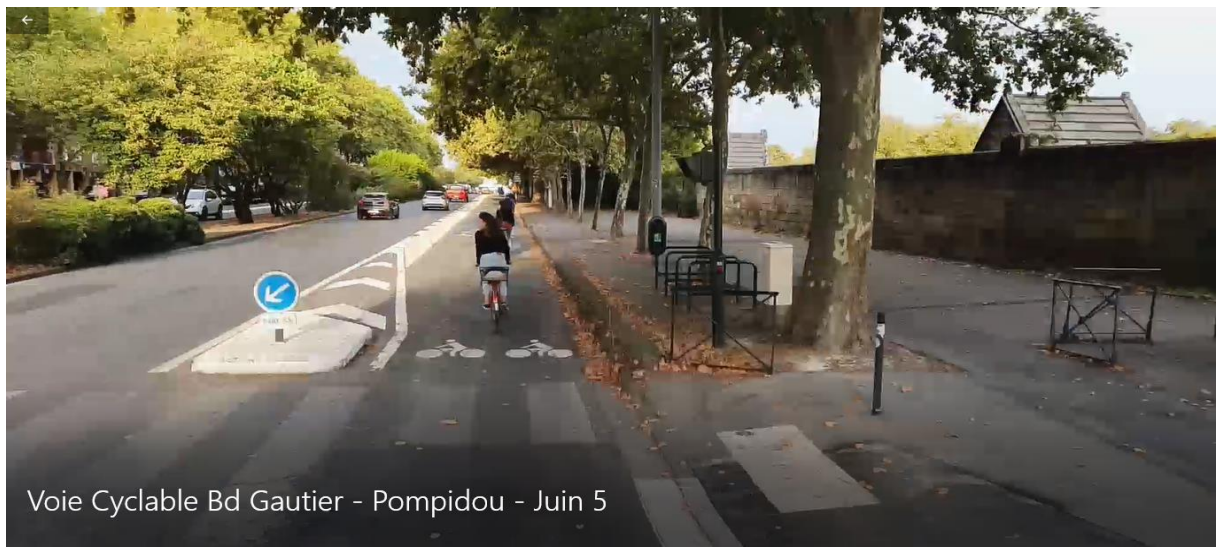
# Après



**Avant**



**Après**

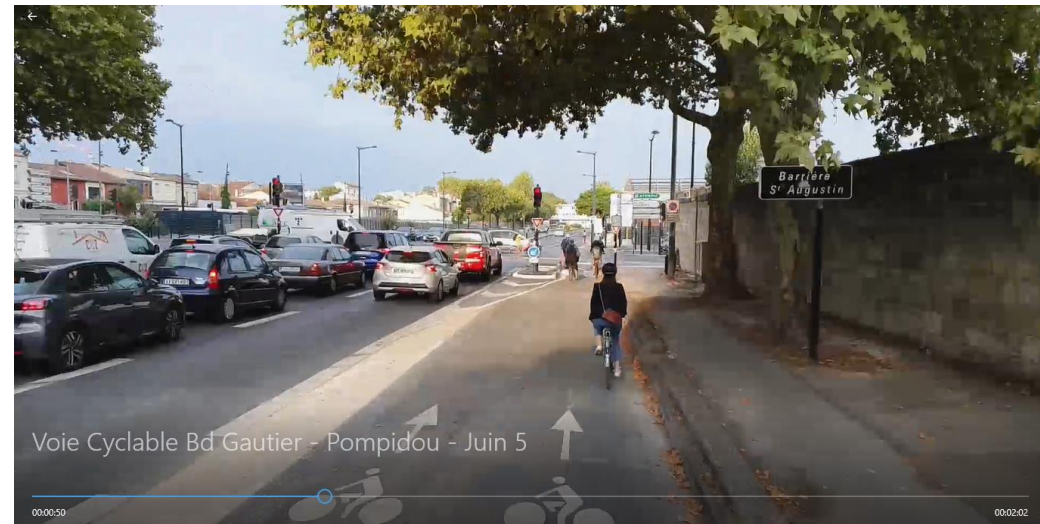


Voie Cyclable Bd Gautier - Pompidou - Juin 5

# Avant



# Après



**Avant**



**Après**



Le Cyclable Bd Gautier - Pompidou - Juin 5

**Avant**



**Après**

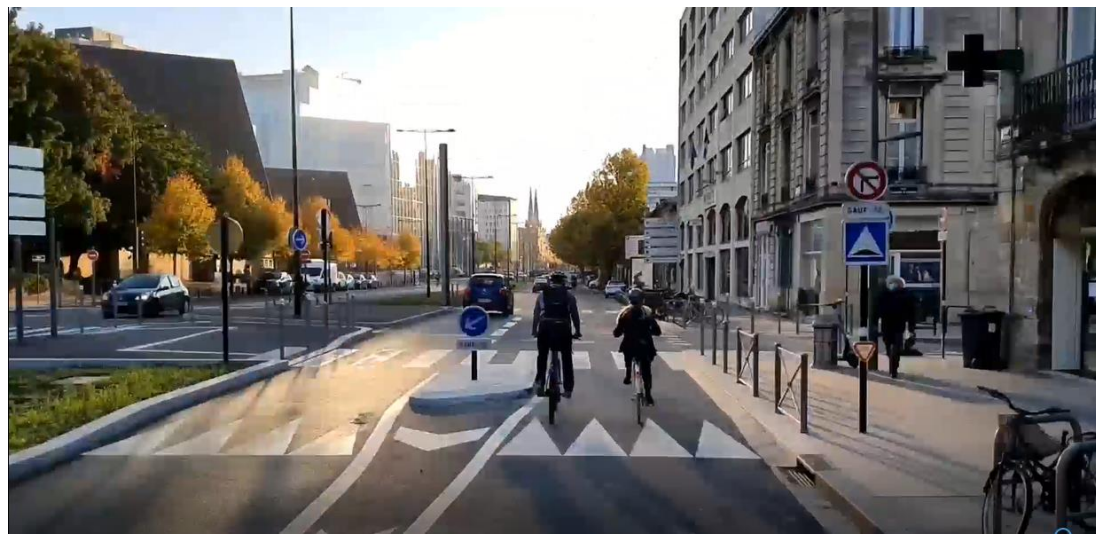




**Avant**

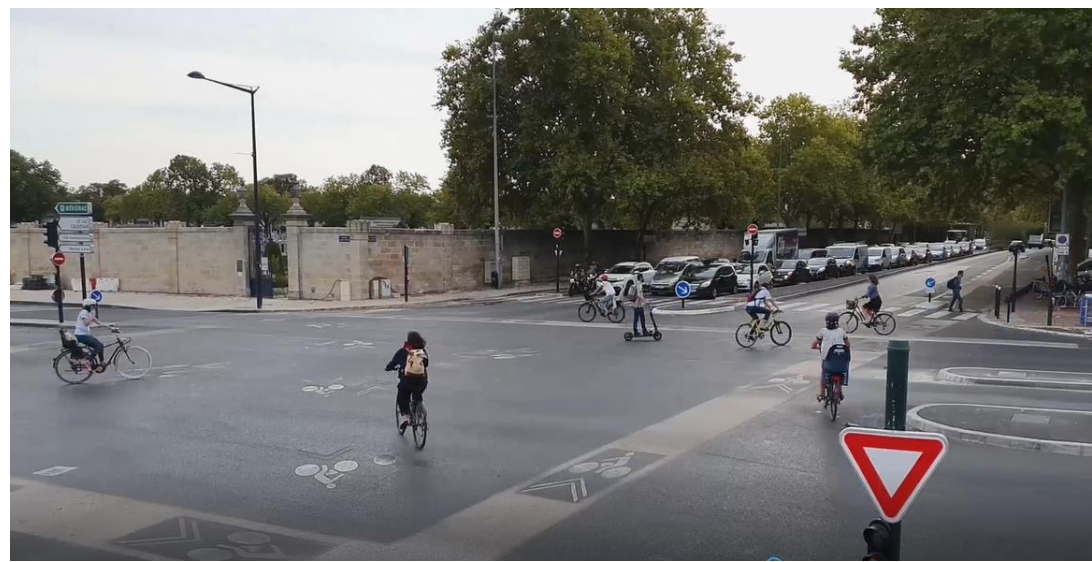


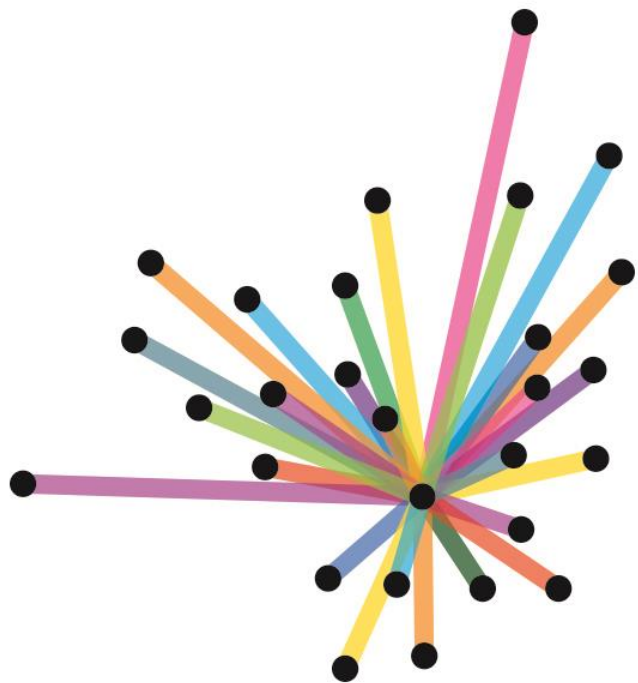
**Après**



# Pour la traversée des boulevards

Une phase vélos  
spécifique





**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**